

# DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 07 Juillet 2016

Le sept juillet deux mille seize à dix huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **Docteur Richard GALY**, Maire.

### Convocation – Affichage :

Date de la Convocation	01 juillet 2016
Date d'affichage convocation	01 juillet 2016
Affichage du conseil après la séance	08 juillet 2016

### Nombre de Membres :

En exercice	33
Présents à la séance	20 jusqu'à la DGS-05.03.16 21 à partir de la SJ-02-03.16 22 à partir de la ST04-03-16
Ayant donné procuration	13 jusqu'à la DGS-05.03.16 12 à partir de la SJ-02-03.16 11 à partir de la ST04-03-16
Qui ont pris part aux délibérations	33

Présents : Docteur Richard GALY, maire,  
Jean-Claude RUSSO, Joelle FOLANT, Bernard ALFONSI, Christian REJOU, Christiane POMARES, Marc DURST, Norbert MENCAGLIA, Marie-Claudine PELLISSIER, Maryse IMBERT, Hélène BARNATHAN, Pierre BEAUGEOIS, Jean-Michel RANC, Martine COMBES, Jean-Louis LANTERI, Michel VALIERGUE, Christophe TOURETTE à partir de la DGS-06, Sonia MARTIN, Axelle GAUME-CORNU à partir de la ST-04, Nicolas REY à partir de la SJ-02, Camille BARBARO, Paul DE CONINCK, Anne MANAUTHON, conseillers municipaux.

### Représentés :

M TOURRETTE par M LANTERI jusqu'à la DGS-05  
M REY par M DURST jusqu'à la SJ-01  
Mme GAUME-CORNU par Mme BARBARO jusqu'à la ST-03  
M. Michel BIANCHI par M ALFONSI  
Fleur FRISON-ROCHE par Mme COMBES  
Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M le Maire  
Guy LOPINTO par M REJOU  
Denise LAURENT par Mme FOLANT  
Brian HICKMORE par M RUSSO  
Jean-Antoine NAMOUR par M RANC  
Hedwige FARCIS par Mme POMARES  
Véronique COURREGES par Mme PELLISSIER  
Corinne MERCIER par Mme BARNATHAN

Mme BARBARO est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 07 Juillet 2016



## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-01-03-16 - A) LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**PERIODE DU 18 AVRIL 2016 AU 24 MAI 2016.**

**B) LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 1ER MARS 2016 ET LE 18 MAI 2016**

*Monsieur le Maire prend la parole,*

*Il s'agit du récapitulatif des décisions municipales prises entre le 18 avril 2016 et le 24 mai 2016 et des Marchés publics conclus entre le 1er mars 2016 et le 18 mai 2016.*

*Le Conseil Municipal prend acte de la lecture faite par M. le Maire des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Marchés publics conclus pendant la période précédente.*



## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-02-03-16 - EXPERTISE DU RIL ET RECENSEMENT DE LA POPULATION**

*M. le Maire donne la parole à M Russo*

*Afin de procéder aux enquêtes annuelles de recensement de la population mouginoise et à l'expertise du RIL (répertoire d'immeubles localisés) tout au long de l'année, il convient de désigner un correspondant RIL, un coordonnateur communal et des agents recenseurs. Les opérations de recensement sont réalisées par des agents communaux volontaires qui connaissent bien la Commune. Les résultats obtenus influent directement sur le montant des dotations versées par l'Etat à la commune.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DGS-03-03-16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 8/9 LOGEMENTS AIDES POUR ACTIFS, SIS 429, CHEMIN DES CAMPÉLIERES, EN CONTREPARTIE DE LA RESERVATION DE 4 LOGEMENTS POUR CETTE OPERATION**

*M. le Maire prend la parole*

*Le projet consiste en une opération d'acquisition-amélioration portant réhabilitation d'une villa existante datant des années 60/70 et composée de 11 logements du T1 au T3/4. 3 logements sont cependant à repenser car ils ne permettent pas une habitabilité correcte. Le bailleur envisage d'y réaliser au global 8/9 logements par un regroupement de certains appartements.*

*Le bien dont il s'agit a été préempté par l'établissement public foncier PACA et sera revendu directement au bailleur social pour la réalisation de cette opération.*

*A ce titre, il a sollicité de la Commune de Mougins une subvention pour surcharge foncière de 220 000 € en contrepartie d'un droit de réservation pour 4 logements au sein de cette opération. Cette subvention sera déductible du prélèvement dit SRU et versée en une fois sur l'exercice 2016*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **DGS-04-03-16 - TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES RENTREE 2016-2017 : PRESERVATION DU POUVOIR D'ACHAT DES PARENTS D'ELEVES MOUGINOIS**

*M. le Maire donne la parole à Mme Combes*

*En accord avec la CAPL, autorité organisatrice des transports urbains, la commune de Mougins est autorité organisatrice de second rang pour l'exercice de la compétence du transport scolaire. La commune, soucieuse d'offrir un service « sur mesure », de proximité au profit de ses scolaires a en effet souhaité maintenir en régie le transport des écoliers et des collégiens par l'organisation de circuits dédiés. Mougins entend poursuivre sa politique de préservation du pouvoir d'achat des parents d'élèves.*

*Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver, pour la rentrée scolaire 2016-2017, le maintien des tarifs des abonnements écoliers à 40 €, collégiens à 50 €, et la compensation du tarif « carte Scolaire palm Bus » à hauteur de 30 €, ramenant son prix à 60 € pour les Mouginois.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **DGS-05-03-16 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MOUGINS ET LE COMITE DES ALPES MARITIMES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

*M. le Maire donne la parole à Mme Barnathan*

*Dans une démarche de promotion et de protection de la santé de tous, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'espaces sans tabac sur le territoire communal et de soutenir la ligue contre le Cancer avec la signature de la convention définissant les responsabilités des deux parties ainsi que les modalités de fonctionnement de cette coopération.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **DGS-06-03-16 - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DE SAINT-MARTIN**

*M. le Maire donne la parole à M Russo*

*La ZAC Saint-Martin a été créée le 29 juillet 1993 et une convention d'aménagement a été signée le même jour avec la Société d'Economie Mixte de Conception et d'Aménagement de Mougins (SEMCAM). Un protocole d'accord en date du*

*19 février 2015 conclu entre la Commune de Mougins et la SEMCAM a mis fin aux obligations de l'aménageur au titre de la convention d'aménagement de la ZAC Saint-Martin.*

*A ce jour, les équipements publics de la ZAC ont été entièrement réalisés et rétrocédés à la Commune de Mougins. Il convient donc désormais de procéder à la suppression de la ZAC afin de formaliser l'achèvement matériel de cette opération d'aménagement*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## **JURIDIQUE**

### **SJ-01-03-16 - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DES TROIS COLLINES MOUGINS LE HAUT**

*M. le Maire donne la parole à M Beaugeois*

*La ZAC des Trois Collines - Mougins le Haut a été créée le 23 octobre 1970. Une convention d'aménagement a été signée le 5 août 1974 entre la Commune de Mougins et l'aménageur, la SAI des Trois Collines de Mougins. Une difficulté liée à la proportion sensiblement plus élevée de logements en résidence principale que celle prévue dans le programme initial est apparue au cours de la réalisation de ladite ZAC. Un accord transactionnel a été conclu en 2004 entre la Commune et l'aménageur. Celui-ci consistait au versement par l'aménageur d'une somme de 3.000.000 d'euros à titre de participation au financement des équipements publics et à la cession à titre gratuit de diverses parcelles situées au sein de la ZAC. A ce jour, la totalité du programme d'équipements publics de la ZAC, tel que modifié par la convention transactionnelle, a été entièrement réalisée et rétrocédée à la Commune de Mougins. Il convient donc de procéder à la suppression de la ZAC afin de formaliser l'achèvement matériel de l'opération d'aménagement*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## **JURIDIQUE**

### **SJ-02-03-16 - EXTENSION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS FAISANT L'OBJET DE PROJETS D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

*M. le Maire donne la parole à M Folant*

*Il s'agit d'instituer sur une nouvelle partie du territoire de la Commune, à savoir dans le secteur de Tournamy, un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*

## JURIDIQUE

### **SJ-03-03-16 - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (D.U.P) DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE FAISSOLE ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

*M. le Maire donne la parole à M Alfonsi*

*Le secteur de Faissole actuellement en plein essor, présente une circulation dense résultant notamment de sa situation en entrée de ville, de la création récente d'équipements publics et du futur pôle culturel communal, ce qui nécessite une adaptation des infrastructures existantes.*

*Dans ce contexte, la Commune de Mougins œuvre à la réalisation d'un projet d'aménagement du chemin de Faissole afin de fluidifier le trafic routier dans ce secteur.*

*La Commune a d'ores et déjà acquis amiablement la quasi-totalité des parcelles situées dans l'emprise du projet, à l'exception de la parcelle cadastrée section CE n° 204, d'une superficie de 333 m<sup>2</sup>, située chemin de Faissole à Mougins, appartenant à la SCI PONT DE CAMPANE.*

*Malgré de nombreuses propositions d'acquisitions amiables, la Commune se heurte à un refus ferme de vendre de la part des propriétaires.*

*La Commune est donc contrainte d'acquérir par voie d'expropriation ladite parcelle, située en plein cœur du projet d'aménagement.*

*Il convient dès lors d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et ainsi demander l'ouverture des enquêtes publiques requises afin que Monsieur le Préfet déclare l'utilité publique du projet d'aménagement du chemin de Faissole et prenne l'arrêté de cessibilité de la parcelle cadastrée section CE n° 204*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## JURIDIQUE

### **SJ-04-03-16 - CONSTITUTION A TITRE GRATUIT DE SERVITUDE RECIPROQUE DE PASSAGE ET DE TREFONDS SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION CE N° 174, 180, 181, 182, 401 ET 402 AU PROFIT DES PARCELLES CADASTREES SECTION CE N° 399, 400, 403 ET 404**

*M. le Maire donne la parole à M Lanteri*

*La Commune de Mougins est propriétaire de la parcelle cadastrée section CE n° 174 et nu-propriétaire de la parcelle cadastrée section CE n° 180, situées chemin de Faissole à Mougins.*

*Un chemin mitoyen aux différents propriétaires riverains a été aménagé afin d'assurer la desserte des propriétés cadastrées section CE 174, 180, 181, 182, 399, 400, 401, 402, 403 et 404.*

*Les propriétaires des parcelles cadastrées section CE n° 399, 400, 403 et 404 ont proposé aux propriétaires riverains concernés et notamment à la Commune de Mougins, de constituer à leurs frais exclusifs, une servitude réciproque de passage et de tréfonds sur l'assiette dudit chemin afin d'en sécuriser juridiquement l'emprise et l'accès.*

*Cette constitution de servitude permettra en outre à la Commune de régulariser la pose d'une canalisation d'eaux usées installée sous le chemin.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de constitution à titre gratuit d'une servitude réciproque de passage et de tréfonds sur les parcelles cadastrées section CE n° 174, 180, 181, 182, 401 et 402 (fonds dominant et servant) au profit des parcelles cadastrées section CE n° 399, 400, 403 et 404 (fonds dominant) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## JURIDIQUE

**SJ-05-03-16 - TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MOUGINS D'UNE PORTION DE TERRAIN D'ENVIRON 147 M<sup>2</sup> APPARTENANT A MONSIEUR GILBERT GROSSO, SITUEE 439 CHEMIN DE L'HUBAC**

*M. le Maire donne la parole à M Lanteri*

*Afin d'améliorer le service rendu aux usagers des transports collectifs, la Commune de Mougins souhaite créer un abri bus accessible aux personnes à mobilité réduite dans le secteur de l'Hubac.*

*Ce projet nécessite d'acquérir une portion de terrain d'environ 147 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Gilbert GROSSO, située 439 chemin de l'Hubac.*

*Les représentants de la Commune et le propriétaire se sont entendus sur un prix de vente de 14 000 euros – quatorze mille euros*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



**FINANCES**

**SF-01-03-16 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE N°1**

*M. le Maire donne la parole à Mme Pellissier*

*Afin de tenir compte de deux nouvelles dépenses, il est nécessaire de réajuster les crédits :*

*Au niveau de la section d'investissement à hauteur de 160 000€ pour financer l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux usées et pluviales. Cette nouvelle dépense est financée par un prélèvement sur la section d'exploitation.*

*Au niveau de la section de fonctionnement à hauteur de 75 000€, afin de procéder au remboursement de taxes d'assainissement annulées pour permis de construire caduque ou pour une réduction de SHON. Dépense financée par un virement de crédit interne dans la section d'exploitation*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON*



**FINANCES**

**SF-02-03-16 -GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE DE MOUGINS CONSENTIE A LA SOCIETE 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME « CHEMIN DES PEUPLIERS » COMPRENANT 30 LOGEMENTS COLLECTIFS ET SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RESERVATION POUR 6 LOGEMENTS AU SEIN DE CE DERNIER.**

*M. le Maire donne la parole à M Russo*

*La Société 3F Immobilière Méditerranée a sollicité un prêt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, en vue de la construction de 30 logements collectifs, sis 200 Chemin des Peupliers. Elle sollicite la ville de Mougins pour garantir le remboursement de 100% de ce prêt. En contrepartie de la garantie d'emprunt la commune bénéficie d'un contingent de 6 logements*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## FINANCES

### **SF-03-03-16 - GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE DE MOUGINS CONSENTIE A LA SOCIETE 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE ACQUISITION EN VEFA PARC SOCIAL PUBLIC « LES TERRASSES DE LA VALMASQUE » COMPRENANT 16 LOGEMENTS COLLECTIFS ET SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RESERVATION POUR 3 LOGEMENTS AU SEIN DE CE DERNIER**

*M. le Maire donne la parole à Me Valiergue*

*La Société 3F Immobilière Méditerranée a sollicité un prêt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements collectifs, sis Avenue de la Valmasque. Elle sollicite la ville de Mougins pour garantir le remboursement de 100% de ce prêt. En contrepartie de la garantie d'emprunt la commune bénéficie d'un contingent de 3 logements.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## FINANCES

### **SF-04-03-16 - ALLOCATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE.**

*M. le Maire donne la parole à M Rejou*

*Allocation de Subventions de Fonctionnement à des Associations de Droit Privé pour un montant global de 1 400 €*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## FINANCES

### **SF-05-03-16 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ETABLIS PAR LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX ET PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2015.**

*M. le Maire donne la parole à M Mencaglia*

*Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établis par la société Lyonnaise des eaux et par le Maire pour l'année 2015.*

*Le Conseil municipal prend acte de ces rapports.*



## FINANCES

### **SF-06-03-16 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ETABLIS PAR LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX ET PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2015**

*M. le Maire donne la parole à M Mencaglia*

*Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif établis par la société Lyonnaise des eaux et par le Maire pour l'année 2015.*

*Le Conseil municipal prend acte de ces rapports.*

## FINANCES

### **SF-07-03-16 - MAINTIEN DE LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR ACTUALISATION DU TARIF POUR 2017**

*M. le Maire donne la parole à M Tourette*

*Le développement des activités touristiques est financé notamment par la taxe de séjour payée par les touristes. La loi transfère à compter de 2017 à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins une compétence en matière de promotion du tourisme.*

*Aussi, comme la loi le prévoit, il s'agit par cette délibération à la fois de conserver la perception de la taxe de séjour et d'harmoniser nos tarifs pour éviter une inutile concurrence entre les établissements du territoire communautaire.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## FINANCES

### **SF-08-03-16 - TRANSFERT DU FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES FNGIR A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PAYS DE LERINS**

*M. le Maire donne la parole à M Russo*

*Suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010, la commune de Mougins se voit prélever sur ses recettes fiscales 3,2 M€ par an au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Il est possible de transférer ce prélèvement à la communauté d'agglomération (CAPL). Cela permet de réduire les ponctions de l'Etat sur notre budget et de renforcer les finances intercommunales puisque ce transfert aura un impact favorable sur le montant des dotations que verse l'Etat à la CAPL.*

*Cette délibération propose de transférer le FNGIR à la CAPL*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## FINANCES

### **SF-09-03-16 - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA BILLETTERIE DU POLE CULTUREL**

*M. le Maire donne la parole à M Alfonsi*

*L'ouverture du pôle culturel en mars 2017 va engendrer la mise en place d'une billetterie pour la salle de spectacle du Pôle Culturel.*

*Afin de proposer la vente des places au public dès septembre 2016, il convient d'adopter une tarification*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## FINANCES

### **SF-10-03-16 - ACTUALISATION RECUEIL TARIFAIRE 2016**

*M. le Maire donne la parole à Mme Martin*

*La commune de Mougins propose de nombreux services aux usagers qu'ils soient particuliers ou professionnels. Le 26 novembre dernier, le conseil municipal a validé l'idée de regrouper en un seul recueil l'ensemble des tarifs municipaux, de l'actualiser en fin de chaque année mais aussi en cours d'année si besoin. Il s'agit aujourd'hui de modifier la tarification des manèges, des camions-snacks et d'actualiser la redevance d'assainissement*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## SERVICES TECHNIQUES

### **ST-01-03-16 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE DEMOLITION DES HABITATIONS ACQUISES PAR LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS BARNIER DANS LE SECTEUR DU VAL D'AUSSEL**

*M. le Maire donne la parole à M. Alfonsi,*

*Dans le cadre de la mise en œuvre du fonds Barnier, le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat afin de réaliser les travaux de démolition des bâtiments situés sur les parcelles acquises par la Commune dans le secteur du Val d'Aussel*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## SERVICES TECHNIQUES

### **ST-02-03-16 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME EN VUE DE LA DEMOLITION DES HABITATIONS ACQUISES PAR LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS BARNIER DANS LE SECTEUR DU VAL D'AUSSEL**

*M. le Maire prend la parole,*

*Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à déposer une autorisation d'urbanisme en vue de réaliser des travaux de démolition des bâtiments situés sur les parcelles acquises par la Commune dans le secteur du Val d'Aussel*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## SERVICES TECHNIQUES

### **ST-03-03-16 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME EN VUE DU TRANSFERT DU SKATE PARK A PROXIMITE DU ROND-POINT DE TOURNAMY**

*M. le Maire donne la parole à Mme Barbaro*

*Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à déposer une autorisation d'urbanisme en vue de procéder au transfert du skate park sur la parcelle située à proximité du rond-point de Tournamy en contrebas du bike park.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON*



## SERVICES TECHNIQUES

### **ST-04-03-16 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE POST-INTEMPERIES DU 3 OCTOBRE 2015 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA LIGNE CANNES-GRASSE**

*M. le Maire donne la parole à M Alfonsi*

*La reprise des travaux d'amélioration de la ligne Cannes-Grasse est prévue pour octobre 2016. Malgré les mises en garde antérieures de la ville concernant l'inondabilité de l'ouvrage et ses demandes de revoir les modalités de gestion des eaux pluviales, réitérées à la suite des intempéries du 3 octobre 2015, aucune mesure n'est aujourd'hui envisagée par SNCF Réseau pour prendre en compte de manière accrue et significative le risque inondation dans son projet. Aussi, il est demandé au conseil municipal de s'opposer à la réalisation du pont rail tel que prévu dans le projet actuel pour sécuriser le PN5*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et deux abstentions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON*



## SERVICES TECHNIQUES

### **ST-05-03-16 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE VILLA TABA**

*M. le Maire donne la parole à M Durst*

*Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à déposer une autorisation d'urbanisme en vue de réaliser une clôture sur le terrain de l'ancienne villa Taba*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## SERVICES TECHNIQUES

### **ST-06-03-16 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIAQUEBA**

*M. le Maire donne la parole à M Ranc*

*Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan 2015 du Syndicat Intercommunal pour l'amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses affluents en termes d'études et de travaux mais également d'actions de communication et d'éducation aux enjeux environnementaux. Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ce rapport annuel qui n'appelle aucun vote*

*Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.*



## SERVICES TECHNIQUES

### **ST-07-03-16 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIGLE**

*M. le Maire donne la parole à Mme POMARES*

*Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan 2015 du Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins, créé par arrêté préfectoral du 11 février 2010 et installé le 21 juin 2010. Ce syndicat qui regroupe 12 communes dont 5 communes littorales et 7 communes du bassin versant s'étend sur environ 220 km<sup>2</sup> pour un littoral de 37,5 km<sup>2</sup>, îles de Lérins comprises. Le SIGLE a été créé pour regrouper les acteurs et leurs structures agissant dans le périmètre du contrat de baie des Golfes de Lérins. Le SIGLE constitue l'organe opérationnel des décisions prises par le Comité de Baie en vue d'assurer une gestion intégrée de cette zone côtière. Ce syndicat a obtenu l'agrément délivré par le Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée le 5 décembre 2012.*

*Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport annuel qui n'appelle aucun vote*

*Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.*



## **SERVICES TECHNIQUES**

### **ST-08-03-16 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME EN VUE DU TRANSFERT DU CLOS BOULISTE SUR LE PARKING DE L'HUBAC 4**

*M. le Maire donne la parole à M Rey*

*Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à déposer une autorisation d'urbanisme en vue de réaliser les travaux d'aménagement de terrains de boules au pied du village afin de permettre le transfert du clos bouliste.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## **MARCHES PUBLICS**

### **MP-01-03-16 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE TELEPHONIE ET INTERNET.**

*M. le Maire donne la parole à Mme Folant*

*Le Conseil municipal est invité à approuver le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes, qui doit être conclue entre la Commune et le CCAS préalablement à la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres, et autoriser sa signature. Cette convention vise à mutualiser les moyens nécessaires à la conclusion et l'exécution des marchés de téléphonie mobile et accès internet qui doivent être relancés.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## **MARCHES PUBLICS**

### **MP-02-03-16 - ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

*M. le Maire donne la parole à M Mencaglia*

*Le Conseil municipal est invité à approuver le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du service public de la fourrière automobile. La durée prévue de cette délégation est de 5 ans, le délégataire se rémunérant sur les usagers pour les missions qui lui seront confiées.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## MARCHES PUBLICS

### **MP-03-03-16 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS EN VUE DE LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN ACCORD CADRE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL POUR L'ALIMENTATION DE DIVERS BATIMENTS**

*M. le Maire donne la parole à Mme Folant*

*Afin de mutualiser les moyens nécessaires à l'exécution et à la passation d'un accord-cadre portant sur la fourniture de gaz naturel, une convention constitutive d'un groupement de commandes doit être conclue entre la Commune et le CCAS préalablement à la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres. Le Conseil municipal est, de ce fait, invité à approuver le projet de convention et autoriser sa signature*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## AFFAIRES SCOLAIRES

### **AS-01-03-16 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION DES ELEVES DOMICILIES A VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS ET ACCUEILLIS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE MOUGINS -RENOUVELLEMENT**

*M. le Maire donne la parole à Mme Combes*

*Signature de la convention entre Valbonne Sophia Antipolis et Mougins pour la mise en place de la participation de Valbonne aux frais de restauration des écoles publiques mouginoises pour les enfants domiciliés sur sa commune. Pour l'année scolaire 2015-2016, celle-ci est fixée à 3,55 € par repas.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## AFFAIRES SCOLAIRES

### **AS-02-03-16 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION DES ELEVES DOMICILIES A MOUGINS ET ACCUEILLIS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS – RENOUVELLEMENT**

*M. le Maire donne la parole à Mme Combes*

*Signature de la convention entre Valbonne Sophia Antipolis et Mougins pour la poursuite de la participation de Mougins aux frais de restauration des écoles publiques valbonnaises pour les enfants domiciliés sur notre commune*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*

## SPORTS

### **SPO-01-03-16 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AL'ASSOCIATION BLEU COHESION, DANS LE CADRE DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE PARACHUTISME HANDISPORT**

*M. le Maire donne la parole à Mme Martin*

*Damien DEMLAUTTE, jeune mouginois de 18 ans, a sollicité la ville de Mougins dans le cadre de sa participation aux prochains championnats d'Europe de parachutisme handisport. A ce titre, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote d'une subvention exceptionnelle, et permettre ainsi à Damien une meilleure préparation*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



## CULTURE

### **CULT-01-03-16 - LICENCE D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES VIVANTS LOI N° 99-198 DU 18.03.99**

*M. le Maire donne la parole à Mme Imbert*

*L'ouverture du pôle culturel en mars 2017 va nécessiter l'attribution d'une licence d'entrepreneurs de spectacles. Il convient donc d'adopter cette proposition*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.*



Pour la liste Mougins Autrement Paul De Coninck a adressé au Maire des questions écrites :

1. Les jardins familiaux : Depuis plusieurs années, vous nous promettez la mise en place de jardins familiaux : aux Cabrières, aux Bréguières (conseil municipal du 2 avril 2012), au Font de l'Orme....Pouvez-vous nous informer de l'avancement de ces projets, et nous donner un calendrier de réalisation ?

*Réponse de M le Maire : Pour les jardins familiaux, plusieurs sites ont été envisagés au chemin de Campana, près de la maternelle Rebuffel, au font de l'Orme ; aucun de ces projet n'a pas pu aboutir pour diverses raisons.*

*Une étude est en cours près de l'école des 3 Collines. Il s'agit de terrains très pentus, qui nécessitent un aménagement conséquent. Nous sommes en train d'évaluer les coûts, mais cette réalisation semble compliquée. Par ailleurs, un autre terrain avait été envisagé aux Bréguières, propriété du SYMISA, qui ne nous les a pas restitués.*

2. Création d'un parking de 7000 m2 au lieu et place d'Espaces Boisés Classés au Font de l'Orme. Vous nous avez indiqué qu'une mise en demeure a été adressée au propriétaire du terrain afin de lui demander la remise en état des lieux immédiate, et qu'un procès-verbal

d'infraction aux règles d'urbanisme a été transmis au Procureur de la République. Pouvez-vous nous informer de l'avancement de ce dossier puisque le parking est toujours en place ?

*- La création d'un parking au Font de l'Orme a fait l'objet d'un constat d'infractions en mars 2015 et d'un procès-verbal transmis au Procureur pour une infraction portant sur 1700m<sup>2</sup> de parking (et non pas 7 000 m<sup>2</sup>). Nous sommes dans l'attente d'une décision de justice et ne pouvons donc pas commenter ce dossier. Nous avons adressé une mise en demeure de reboiser, suivie par la plantation de nombreux arbres.*

3. Nous nous sommes rencontrés, au début 2015, avec le Prédésigné de l'association Agribio 06, pour promouvoir l'agriculture à Mougins par la mise à disposition de terres agricoles inoccupées à des candidats jeunes agriculteurs. Vous avez alors indiqué être très favorable à un tel projet. Pouvez-vous nous informer si des terres agricoles ont effectivement pu être mises à disposition afin de développer les circuits courts et l'agriculture bio et local ?

*- Suite à l'entretien avec Agribio06 nous n'avons pas identifié de terrain communal pouvant répondre à la demande. Agribio 06 doit élargir sa recherche à des terrains privés et le Maire propose à M. De Coninck de faire des propositions de terrains s'il en connaît. Si Agribio 06 trouve des terrains, on les accompagnera bien entendu dans leurs démarches de développement de leur projet.*

*Anne rajoute que, de la même façon qu'une délibération a été voté précédemment par rapport au type de commerce qui peut s'installer sur la commune, nous pourrions prendre une décision pour favoriser l'agriculture.*

*Le Maire précise que le réel problème est dû au fait que les agriculteurs cherchent des terrains agricoles exploitables à des prix relativement bas. Mais ils veulent que ces terrains soient constructibles pour s'y installer avec leur famille. Or les terrains agricoles ne permettent la construction que de bâtiments d'exploitation et pas de bâtiments d'habitation. C'est donc une incompatibilité et un paradoxe, car les prix ne sont plus les mêmes que pour un terrain agricole.*

4. Pouvez-vous nous informer au sujet de l'avancement de la procédure judiciaire à l'encontre de la société qui a détruit 11000 m<sup>2</sup> d'Espaces Boisés Classés aux Bréguières en 2012, et qui a fait l'objet d'une question au Conseil Municipal du 28 février 2013 ?

*- Pour la procédure Delta-Sirti au chemin du Ferrandou, le maire précise que la procédure d'urbanisme a été détournée. Cette activité pour s'installer, aurait dû obtenir une autorisation de l'Etat avec enquête publique préalable et étude d'impact. Ils se sont contentés d'adresser une simple déclaration d'exploitation. Suite à quoi, la ville a pu notamment constater de nombreuses nuisances et notamment la destruction d'EBC, et a donc transmis le dossier au procureur de la République. La société a été condamnée par ordonnance à remettre en état sous astreinte, mais elle ne respecte pas cette condamnation. Ce dossier donne lieu à une audience pénale en octobre 2016.*

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30**

**Le Secrétaire de séance, Camille BARBARO**

